

Annexe 8 : Bordereau de transmission au procureur

Mairie de

Monsieur le Substitut du Procureur de la République
près le Tribunal judiciaire de Rennes

Cité Judiciaire – CS 73127
7 rue Pierre Abélard
35031 RENNES CEDEX

OU (voir annexe 3 du guide)

Tribunal judiciaire de Saint-Malo

49, rue Aristide Briand
CS 51731
35417 ST MALO CEDEX

Affaire suivie par :

Tel / Courriel :

Objet : Transmission d'un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme

M. – Mme commune de

Pièce jointe: Un procès-verbal en original

Si la constatation a été effectuée à l'intérieur d'une propriété privée, joindre l'accord signé de l'occupant.

Je vous prie de trouver ci-joint un procès-verbal dressé par un agent de mes services à l'encontre de M. – Mme propriétaire d'un terrain cadastré n°, sis (**adresse géographique**)

Il a été établi qu'à cette adresse, (**reprendre les infractions relevées dans le procès-verbal**)

Ces faits sont constitutifs d'une infraction définie à l'article du code de l'urbanisme et punie par les articles L 480-4 et suivants du même code.

L'infraction étant constituée, je vous demande de bien vouloir engager des poursuites pénales à l'encontre de M. – Mme

Le maire de la commune

Signature

Copie :

ddtm-contentieux-urba@ille-et-vilaine.gouv.fr